



Aujourd'hui le 25 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 55 079 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 142 cas dans les 24 dernières heures), 487 personnes sont hospitalisées, 50 personnes sont aux soins intensifs et 5 448 personnes sont malheureusement décédées (6 nouveaux décès ont été enregistrés, auxquels s'ajoute 1 décès survenu avant le 17 juin).

*Il est à noter qu'il s'agit du dernier bilan quotidien du gouvernement de la situation de la COVID-19, puisque les prochains seront diffusés sur une base hebdomadaire. Le prochain sera émis le jeudi 2 juillet.*

### PROCHAINES ÉTAPES DU PLAN DE DÉCONFINEMENT

Le directeur national de santé publique, D<sup>r</sup> Horacio Arruda, accompagné de la directrice régionale de la santé publique de Montréal, D<sup>re</sup> Mylène Drouin, a fait le point aujourd'hui sur les dernières étapes de déconfinement conditionnel pour la période estivale. Il a annoncé qu'à partir d'aujourd'hui, le 25 juin, l'ensemble des secteurs qui étaient encore confinés peuvent reprendre leurs activités sous certaines conditions, à l'exception de trois secteurs ou activités qui demeurent interdits :

- 1) Les festivals et grands événements
- 2) Les camps de vacances réguliers avec séjours
- 3) Les combats en contexte sportif

Ainsi, les parcs aquatiques et d'attraction, les spas, les établissements d'hébergement touristique, les bars, les casinos et les maisons de jeux ainsi que les entreprises de services peuvent rouvrir. Les règles sectorielles applicables à chacun des secteurs ou activités devront être respectées. La distanciation sociale de deux mètres devra être respectée.

Pour les entreprises de services, le télétravail doit être privilégié.

Pour les établissements d'hébergement touristique, les cuisines communes devront être fermées et, dans certains dortoirs, la limite de trois ménages devra être respectée.

Pour les bars, en plus des règles relatives à la restauration, les clients devront être assis pour limiter la circulation.

Les exploitants ont la responsabilité de mettre en place des mesures pour assurer le respect des consignes sanitaires et des règles applicables.

Le directeur s'est montré préoccupé par un certain relâchement quant au respect des consignes et a réitéré que le Québec subirait vraisemblablement une seconde vague et que le respect des consignes demeure essentiel.

Questionné sur la baisse du dépistage, le directeur de la santé publique a indiqué que la population n'était pas au rendez-vous et qu'il travaillait à mettre en place une stratégie plus proactive.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

### **CONCERNANT LES ASSEMBLÉES DE CONSEIL, LES RÉUNIONS, ETC.**

Comme vous avez pu le lire dans les numéros précédents de l'infolettre et malgré l'annonce de déconfinement d'aujourd'hui, les décrets et les arrêtés n'ayant pas encore été modifiés, les règles concernant notamment les assemblées de conseil demeurent inchangées pour les municipalités. Nous sommes conscients du caractère incongru de la situation et c'est pourquoi nous demeurons en contact avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un retour à la « normale », dans le respect des règles sanitaires applicables, pour les réunions des conseils municipaux, la tenue de rencontres de consultation et les procédures pour l'ouverture des soumissions. Autant le MAMH que nous sommes en attente d'une réponse de la santé publique et nous vous tiendrons informés via l'infolettre.

### **OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HANDICAPÉS DANS LES CAMPS DE JOUR**

Pour permettre à un maximum de jeunes qui vivent avec un handicap de participer à un camp de jour cet été, le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière supplémentaire de 4 millions de dollars aux instances régionales du loisir pour personnes handicapées (IRLPH).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

### **FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES - SAISON HIVER-PRINTEMPS 2020-2021 - DÉBUT DE LA PÉRIODE DE DÉPÔT DES PROJETS**

La ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, a annoncé le début de la période de dépôt des projets dans le cadre du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques pour la saison hiver-printemps 2020-2021. Jusqu'au 20 juillet 2020 inclusivement, les promoteurs dont les festivals et événements sont prévus entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 30 avril 2021 peuvent déposer une demande d'aide financière par l'entremise du [site Web](#) du gouvernement du Québec.

Cet appel de projets est lancé malgré le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 afin de maintenir le développement et la diversité de l'offre touristique québécoise. Des mesures d'assouplissement ont

été apportées au programme pour bien soutenir les promoteurs si leurs activités se voient affectées par les consignes sanitaires en vigueur à ce moment.

Les représentants d'entreprise ou d'organisme qui désirent présenter une demande doivent consulter les critères d'admissibilité, s'inscrire sur le [site Web](#) du gouvernement du Québec et fournir les documents exigés d'ici le 20 juillet 2020 inclusivement.

Les mesures d'assouplissement suivantes ont également été apportées au programme dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- toutes les organisations qui bénéficieront du programme pour la période hiver-printemps 2020-2021 recevront leur premier versement (80 % du montant total de leur subvention), que leurs activités soient maintenues ou non;
- s'il y a lieu, le second versement, pouvant atteindre 20 % de l'aide financière, sera effectué selon le portrait des dépenses réellement engagées au moment de l'annulation de l'événement, sur présentation des pièces justificatives;
- le cumul des aides gouvernementales devra également être respecté.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **LA COMMISSION MUNICIPALE MODERNISE SES SERVICES AVEC UNE CONSULTATION PUBLIQUE VIRTUELLE**

La Commission municipale a annoncé aujourd'hui, à la suite du mandat qu'elle a reçu de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de tenir une consultation publique concernant la demande d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines par la Municipalité d'Adstock, qu'elle tirera profit des technologies numériques pour faciliter et simplifier la participation et permettre les contributions à distance. Ainsi, il sera possible de combiner à la consultation écrite, à partir du site Internet de la Commission, une consultation d'un nouveau type de procédure, la consultation virtuelle et à distance, pour permettre au plus grand nombre de citoyens et dans le respect des normes sanitaires en vigueur, de participer à la consultation relative au projet d'annexion. L'audience publique sera diffusée en direct sur le site Internet de la Commission.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE SECTEUR DU TOURISME AU QUÉBEC**

Le gouvernement fédéral a annoncé des investissements de plus de 30 millions de dollars pour aider les entreprises et les organismes à s'adapter aux nouvelles circonstances économiques découlant de la COVID-19.

De ces 30 M\$, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (Alliance) pourra compter sur un appui de 13,5 M\$ pour offrir un soutien financier aux PME touristiques du Québec qui leur permettra de mettre en œuvre des mesures d'adaptation en conformité avec les nouvelles normes sanitaires et des campagnes de promotion ciblées. Dans le cadre de ce projet, l'Alliance octroiera des contributions non remboursables aux PME touristiques issues principalement des secteurs de l'hébergement, des attraits

et des services touristiques. Ce soutien permettra aux PME touristiques de financer les améliorations locatives de leurs infrastructures et l'acquisition d'équipements de protection afin de respecter les règles de la santé publique.

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a par ailleurs pu compter sur la collaboration des associations touristiques régionales (ATR), des associations touristiques sectorielles (ATS), des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des Centres d'aide aux entreprises (CAE) pour soutenir les entreprises et organismes touristiques du Québec. De nouvelles mesures et aides financières, totalisant plus de 16,5 M\$, aideront les entreprises et les attrait à améliorer leurs installations et développer leur expérience touristique.

Pour plus de précisions sur les projets et aides financières, vous pouvez cliquer [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **PLAN DE RELANCE DU SECTEUR DU LIVRE - QUÉBEC ACCORDE UN APPUI AU SECTEUR DU LIVRE ET DE L'ÉDITION**

La ministre de la Culture et des Communications a annoncé aujourd'hui un appui au secteur du livre et de l'édition ainsi qu'aux écrivains dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel. Le secteur du livre pourra ainsi bénéficier d'un ensemble de programmes et de mesures pour l'accompagner dans la reprise de ses activités et son redéploiement.

Les sommes consacrées au livre par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont presque doublé depuis l'année dernière, passant de 7,3 M\$ en 2019-2020 à 14,1 M\$ en 2020-2021. L'enveloppe supplémentaire de 6,8 M\$ permettra notamment de bonifier les programmes d'aide à l'édition et aux librairies, en plus de soutenir le développement de nouveaux projets. Afin d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de relance, la SODEC mettra en ligne prochainement des programmes destinés au secteur du livre, selon des paramètres modifiés et plus généreux.

Les entreprises de ce secteur pourront également bénéficier de deux nouveaux programmes multisectoriels développés par la SODEC, soit l'Aide aux initiatives innovantes et l'Aide au développement entrepreneurial, dont les enveloppes respectives ont été bonifiées.

Rappelons aussi qu'au cours des premières semaines de la crise, la SODEC a déployé le programme Aide aux entreprises - Soutien temporaire au fonds de roulement - COVID-19, dans le cadre duquel elle peut accorder des prêts à taux avantageux à des entreprises culturelles qui présentent une situation financière précaire ou des difficultés en raison de la COVID-19. Doté d'une enveloppe initiale de 50 M\$, le programme sera bonifié de 50 M\$.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **NOUVELLE ENTENTE EN HABITATION COMMUNAUTAIRE**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Québec et ses partenaires sur la façon d'investir les 225 M\$ accumulés dans le Fonds québécois de l'habitation communautaire (FQHC).

Ces sommes serviront à rénover le parc existant de logements communautaires, à construire de nouveaux logis et à soutenir d'autres initiatives de développement et d'innovation en habitation. Ainsi, le développement, la pérennité et l'innovation en matière de logement communautaire seront favorisés.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **ALLOCATION DIRECTE / CHÈQUE EMPLOI-SERVICE - ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1<sup>er</sup> JUILLET PROCHAIN DE LA HAUSSE DES HEURES DE SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE POUR LES PARENTS D'UN ENFANT MAJEUR LOURDEMENT HANDICAPÉ ADMISSIBLE**

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a annoncé l'entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain de la hausse des heures de services de soutien à domicile (SAD) dispensées dans le cadre de l'allocation directe / chèque emploi-service (AD/CES). Cette mesure vise à mieux répondre aux besoins de certains parents vivant sous le même toit que leur enfant majeur lourdement handicapé en offrant aux familles admissibles un nombre minimal de 20,5 heures de services de SAD par semaine dans le cadre de l'AD/CES.

L'actualisation de cette hausse des heures de services de SAD implique également un élargissement des principes d'utilisation de l'AD/CES qui permettra d'offrir à ces parents la possibilité d'être eux-mêmes engagés et rémunérés pour dispenser certains services. Les parents ne pourront toutefois pas être engagés pour les heures de services prévues pour du répit.

Par ailleurs, les familles admissibles à cette hausse de services pourront également faire le choix d'engager un travailleur de gré à gré pour dispenser certains services de SAD requis pour répondre aux besoins de leur enfant majeur lourdement handicapé.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **RAPPEL - PLAN MUNICIPAL DE RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE**

**Webinaire gratuit proposé par la FQM en partenariat avec le MAMH, le 30 juin 2020 de 9 h 30 à 11 h**

Le 23 octobre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la mise à jour de la réglementation actuelle concernant la présence de plomb dans l'eau potable afin de limiter davantage la présence de ce contaminant dans nos milieux de vie. Le gouvernement du Québec a également annoncé que les municipalités devraient élaborer un plan afin de remplacer les entrées de service en plomb, qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada.

Ce webinaire est organisé afin de présenter les étapes de la préparation du plan de même que les outils mis à la disposition des municipalités. Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

## FORMATIONS DE L'AUTOMNE : PROFITEZ DE LA PRÉVENTE

Pour l'automne, la FQM vous propose **un programme de cours en classe virtuelle**. Plus de 40 dates sont disponibles dès à présent. Le chemin jusqu'à l'un de nos diplômes n'a jamais été aussi facile.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, une période de prévente est ouverte jusqu'au 24 août 2020, pendant laquelle le code promotionnel spécial (transmis à la municipalité) vous permettra d'obtenir **une remise de 30 %\*** (au lieu de 25 %). Sans plus tarder, accédez au programme de l'automne en cliquant [ICI](#).

*\* Cette remise s'applique à tous les cours de la FQM (à l'exception de la Communauté de pratique qui bénéficie déjà de remises spécifiques).*

### Essayez le sur mesure

Tous les cours du répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée et à distance. Enfin, tous ces cours restent bien évidemment disponibles en formule privée à distance ; consultez-nous pour en savoir plus : [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)

## POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé les mesures mises en place pour soutenir les étudiants et diplômés, dont la prestation canadienne d'urgence pour étudiants. Pour donner suite à l'annonce faite en avril, il a annoncé le lancement de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, qui vise à permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience professionnelle rémunérée, tout en contribuant à leurs communautés. Le montant des bourses, entre 1000 \$ et 5000 \$, sera déterminé selon le nombre d'heures effectuées entre le 18 juin et le 15 septembre. Les détails seront disponibles sur le nouveau portail [Je veux aider](#) lancé aujourd'hui.

Le premier ministre a également annoncé un investissement de 40 millions \$ à Mitacs pour créer 5 000 stages de niveau postsecondaire. Cet investissement permettra d'établir des partenariats avec de nouvelles industries, notamment les gouvernements municipaux, et d'offrir des stages aux étudiants d'un plus grand nombre de domaines d'études. Par ailleurs, il a annoncé que 30 000 nouveaux emplois seront offerts dans le cadre des programmes Emplois d'été Canada et Programme de stages pratiques pour étudiants.

Le premier ministre a également annoncé un investissement de 110 millions pour le soutien de 139 équipes de recherches pour des travaux liés à la COVID-19.

Questionné sur la situation en CHSLD, le premier ministre a indiqué que les discussions se poursuivaient et que le gouvernement fédéral allait continuer de travailler avec les provinces afin de s'assurer que les aînés soient mieux protégés.

Concernant la fin prochaine du programme d'aide au loyer commercial, le premier ministre a indiqué que le gouvernement allait continuer d'adapter ces programmes à l'évolution de la situation, en s'assurant d'encourager les entreprises à croître et à réembaucher des travailleurs.

La formation municipale à distance

